



SPIP (excès de zèle de la part de mon agent de probation)

Par **Gaubert Emmanuel**, le **22/11/2016 à 12:32**

Bonjour,

Que risque-t-on, en théorie et en pratique, à ne pas respecter les rendez-vous du SPIP ? est-il usuel de transformer la prison avec sursis en prison ferme dans les cas où un condamné refuse d'aller aux rendez-vous ? comment demander la levée de ces contraintes qui dans mon cas m'empêchent de trouver un travail.

Par **Visiteur**, le **22/11/2016 à 14:33**

Bonjour,

Ne serait-ce pas au JAP, que vous devriez vous adresser ?

Par **Gaubert Emmanuel**, le **22/11/2016 à 20:09**

Tout cela finira bien devant le JAP.....en tout cas merci déjà pour cette citation: je vais peut-être l'utiliser (qui en est l'auteur ?)

Par **jodelariege**, le **22/11/2016 à 20:15**

bonsoir je pense que vous pouvez trouver un travail, en avertir le personnel du SPIP qui adaptera les rendez-vous en fonction de votre emploi du temps ;

Par **Eozen**, le **23/11/2016 à 12:47**

Bonjour,

A croire que ces services judiciaires ne sont là que pour empêcher les gens de travailler!!!

Par **jodelariege**, le **23/11/2016** à **13:24**

bonjour ;gaubert emmanuel a été condamné à du sursis et à respecter les rdv du SPIP;il n'a pas rendez vous tous les jours ,il peut demander à aménager ses rdv en fonction de son travail si il en a un,je ne vois pas où l'agent de probation fait un excès de zèle:il fait son boulot...par contre gaubert emmanuel a été condamné pour quelque chose et doit respecter les contraintes liées.